

DECRET N° 83/622 du 18/7/1983

Portant nomination de Monsieur BOUYA André,
Maître Assistant de 2ème Classe, 3ème Eche-
lon en qualité de Vice-Recteur de l'Universi-
té Marien NGOUABI.-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°25/80 du 19 Novembre 1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution ;
- (/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des Fonctionnaires et des textes modificatifs subséquents ;
- (/u l'Ordonnance n°29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- (/u la Loi n°32/65 du 12 Août 1965 abrogeant la Loi n°44/61 du 28-9-61 fixant les principes Généraux de l'Enseignement ;
- (/u le Décret n°75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des salaires et rémunérations du Personnel de l'Université de Brazzaville ;
- (/u le Décret n°79/132 du 30/04/79 portant nomination de Monsieur MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain en qualité de Vice-Recteur de l'Université Marien NGOUABI ;
- (/u le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BOUYA André, Maître Assistant de 2ème Classe, 3ème Echelon précédemment Directeur des Affaires Académiques, est nommé Vice-Recteur de l'Université Marien NGOUABI en remplacement de Monsieur MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain, appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures ~~contraires.~~

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juillet 1983

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
DES MINISTRES,

Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Antoine ADINGA-OBA.-

Bernard COMBO MATSIONA.-